Image not found or type unknown

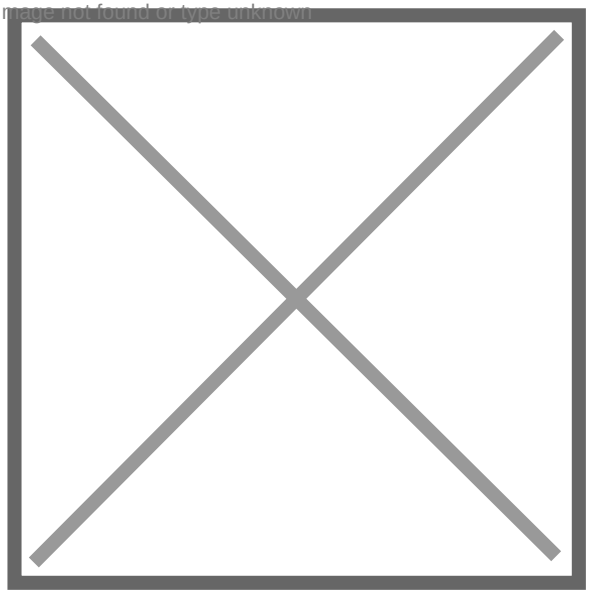

Clause particuliere erronee non valable ??

Par **POSTIGLADEC**, le **28/03/2012** à **15:25**

Bonjour,rnrnje suis salarié d'un groupe bancaire en cdi depuis 6 ans ; j'ai bénéficié en 2010 d'un prêt immobilier à taux fixe de 20 ans avec conditions collaborateurs ;rnrnje quitte au 31 mars 2012 cet établissement qui me prévient de l'envoi d'un avenant modifiant le taux de ce prêt (+ 0.65 %) conformément aux conditions particulières de l'offre de prêt.rnrnCette clause est présente dans mon offre mais présente une " coquille " , une faute dans son libellé, qui le rend véritablement imprécise.rnrnje vous contact donc pour 2 choses :rnrn-> cette clause est elle valable ?rnrn-> si oui , puis je mettre en avant le contenu erroné de cette clause ?rnrn-> la banque peut elle modifier unilatéralement (sans retour signé de l'avenant) ce prêt ?rnrnmerci d'avancernrnrncordialementrnrnrnrnPOSTIGLADEC

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés